

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-18 Aménagement de la façade estuarienne – Itinérance – Route de l'Estuaire - Plan de financement - Demande de subvention Leader - Autorisation

Au carrefour de deux compétences, aménagement et développement touristique, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a décidé en 2010 d'engager une étude de définition et de programmation de l'aménagement terrestre et fluvial de sa façade estuarienne.

Réalisée par le cabinet Omega elle a permis de faire émerger un concept spécifique d'itinérance et de découverte le long de la façade estuarienne appelé «Route de l'Estuaire».

Le principe de base proposé par le cabinet Omega, retenu par les groupes de travail réunis « chemins de randonnées » et « tourisme » est la création d'un schéma d'itinérance reliant les différents ports de la façade estuarienne. Ce maillage doit rapprocher les sites entre eux mais surtout permettre la découverte des différents paysages et éléments remarquables qui ponctuent les bords d'estuaire : ports, marais, vignobles, esteys, carrelets, demeures bourgeoises, etc.

Pour ce faire, il a été proposé et validé en Conseil Communautaire du 28 juin 2012 le recrutement d'une chargée de mission sur une durée de six mois pour finaliser le projet, ainsi que le dépôt d'un dossier de demande de subvention Leader pour le financement d'une partie de sa rémunération.

Dans cette première phase du projet, il a été réalisé une étude de faisabilité, arrêté les tracés de l'itinéraire «Route de l'Estuaire» et de deux boucles thématiques, évalué les investissements indispensables pour leur ouverture au public, développé la thématique retenue.

Ce projet à vocation touristique a donc été conçu de manière à valoriser le patrimoine estuarien notamment les petits ports, diversifier l'offre de randonnées sur le territoire et, enfin, sécuriser les espaces ouverts au public.

Afin de concrétiser ce projet, des aménagements touristiques sont à réaliser notamment la consolidation du chemin autour du porte à flot entre le Port de Lamarque et le Fort Médoc ou encore l'aménagement de panneaux d'informations touristiques permettant aux randonneurs de se repérer et de randonner dans des conditions satisfaisantes.

Certains équipements peuvent être subventionnés par le programme européen Leader jusqu'à 55% du montant HT de l'investissement dans une limite de 25 000 € HT.

Aussi, à ce stade de la réflexion et dans le cadre d'une gestion globale du projet, une nouvelle demande de subvention a été déposée auprès du SMIDDEST englobant les deux phases du projet, recrutement et investissements.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer une nouvelle fois sur un plan de financement global du projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Etude de faisabilité: salaire Coralie Mut (Année 2012)	18 782,52 €		
Ouvrages d'art	9 900 €	Subventions demandées Leader (55%)	24 702, 99 €
Création de panneaux d'information touristique	10 745 €	Autofinancement	20 211, 55 €
Suivi technique du projet : salaire chargée de mission (Année 2013)	5 487,02		
TOTAL des dépenses prévues	44 914, 54 €	TOTAL des recettes prévues	44 914, 54 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **valide** le projet et son plan de financement proposé ci-dessus,
- ▶ **décide** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2012-28.06-22 du 28 juin 2012.
- ▶ **autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Pour copie conforme
Arsac, le 10 décembre 2012

